

88.99B ► Action sociale sans hébergement non comptabilisée ailleurs

Cette sous-classe comprend, entre autres :

- les activités sociales au niveau des collectivités et des quartiers ;
- les conseils d'économie domestique, conseils conjugaux ou familiaux, etc. ;
- la réadaptation professionnelle et la réinsertion des chômeurs, à condition que ces activités ne comportent qu'un élément pédagogique limité.

94.99Z ► Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire

Cette sous-classe comprend, entre autres :

- les activités des organisations (non affiliées directement à un parti politique) qui militent en faveur d'une cause ou d'une question d'intérêt public en sensibilisant l'opinion publique, en faisant pression sur les milieux politiques, en collectant des fonds, etc. ;
- les organisations apportant leur soutien à des activités communautaires et éducatives n.c.a. (non comptabilisées ailleurs) ;
- les organisations pour la protection et la défense des intérêts de groupes spéciaux ;
- les associations de jeunes, les associations d'étudiants, les clubs universitaires, les amicales d'étudiants ;
- les associations spécialisées dans des occupations culturelles ou récréatives (autres que les clubs sportifs et les cercles de jeux)...

En vert, le champ Jeunesse et Sports classiquement défini par les nomenclatures.

En violet, les secteurs sociaux dans lesquels évoluent de nombreux animateurs.

En orange, les autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire.

Les métiers définis par Pôle emploi (code ROME)

- 21243 ► Exploitant des équipements de loisirs et sportifs
- 23131 ► Animateur généraliste de loisirs
- 23132 ► Animateur spécialiste des activités culturelles et techniques
- 23133 ► Animateur sportif
- 23141 ► Professionnel des activités sportives

La nomenclature Insee permet d'estimer l'emploi.

Celle de Pôle emploi permet d'appréhender le marché du travail.

► Une distinction entre l'emploi associatif et l'emploi marchand du secteur sportif

Estimation d'emploi

SALARIÉS DU PRIVÉ

(Données Umedic, carnet dec. 2008*)

- Gestion des installations sportives
- Activités des clubs sportifs
- Activités des centres de culture sportive
- Autres activités liées au sport
- Enseignement des disciplines sportives et activités de loisirs
- Autres activités récréatives et de loisirs

10 000 personnes

EFFECTIFS TOTAUX DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

(Données Insee-CHIFFET, enquête dec. 2007)

- Filière sport
 - Filière animation
- 9 700 personnes
(sans les emplois aides)

ENTREPRENEURS INDIVIDUELS

(Données Insee, recensement des entreprises janvier 2008)

- Gestion des installations techniques
- Autres activités sportives
- Autres activités récréatives

4 800 personnes

ESTIMATION D'EMPLOI DANS LES SECTEURS JEUNESSE ET SPORTS → 24 500 personnes

EMPLOI SALARIÉ DANS LES AUTRES ORGANISATIONS FONCTIONNANT PAR ADHÉSION VOLONTAIRE → 24 400 personnes

EMPLOI SALARIÉ DANS L'ACCUEIL SANS HÉBERGEMENT D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS (NAF 88.99 A ET B) → 15 700 personnes

Il est question ici « d'estimation » à la fois parce que certaines données sont provisoires et parce que les sources disponibles portent sur les années 2007 et 2008.

* Données provisoires.